

Jean-Philippe Hubsch, dirigeant d'Assurances conseils

« *Le dialogue fonctionne bien sans délégué syndical* »

by Les Echos - mardi, septembre 05, 2017

<http://correspondances.fr/jean-philippe-hubsch-dirigeant-dassurances-conseils-delegue-syndical/>

Basée en Moselle, à Thionville, l'entreprise de Jean-Philippe Hubsch réalise 4,5 millions d'euros de chiffre d'affaires et exerce une double activité d'agence générale et de courtage en assurances.

« *Je gère une entreprise familiale à l'ancienne, où jamais personne ne s'est présenté au mandat de délégué syndical, mais où le dialogue social fonctionne bien. Je suis au milieu de mes salariés, chacun peut aborder directement avec moi la question des primes ou des salaires.* »

La question des accords de branche ne se pose pas, car nous appliquons à tous nos salariés les dispositions les plus avantageuses des deux conventions collectives. Je respecte une stricte égalité salariale homme-femme et je tiens à pratiquer des rémunérations justes qui tiennent compte non seulement du potentiel des jeunes, mais aussi de l'expérience des anciens. Je n'ai donc pas besoin de la loi pour organiser le dialogue social, et le recours au référendum est un non-sujet.

En revanche, le plafonnement des dommages et intérêts constitue à mes yeux une grande avancée. En vingt-cinq ans, j'ai eu deux fois affaire aux prud'hommes et j'en garde un très mauvais souvenir. Nous avons à Thionville un vrai souci de qualité de jugement en première instance et le tribunal de Metz, qui juge les appels, est particulièrement encombré. J'ai ainsi été très lourdement condamné en première instance, puis relaxé trois ans plus tard ! La loi n'augmentera sans doute pas le nombre de licenciements, mais fluidifiera les embauches en mettant un prix derrière l'acte de licenciement »